



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Chronique de la rivière du Sud

Un train dans la rivière

(Lévis, le 9 mars 2004) - Le 7 février dernier, la rivière du Sud a fait la nouvelle, à la suite du déraillement d'un train du Canadien National à Montmagny sur le pont enjambant la rivière. Après qu'on ait craint un déversement des produits dangereux contenus dans certains wagons, la direction du CN n'a pu que constater l'ampleur de la catastrophe : la ligne Halifax-Montréal, l'une des plus importantes de son réseau ferroviaire était coupée par la rupture du pont.

C'est alors qu'un plan d'urgence s'est mis en branle. Dans ces situations, les grandes sociétés qui offrent des services essentiels ont le privilège de contourner les règles de protection de l'environnement. Ainsi, en un temps record, le CN a remblayé la rivière de pierres, de graviers et de quelques gros tuyaux pour remettre en service au plus vite son artère vitale.

Plusieurs personnes ont exprimé leur inquiétude sur la façon de procéder de la compagnie. Normalement, les autorités publiques exigent, pour n'importe quel citoyen qu'il produise des plans et devis et qu'il obtienne un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un ponceau traversant un ruisseau; et avec raison, quand on connaît les dommages au lit des cours d'eau que peut entraîner la libération de grandes quantités de sédiments lors de la construction de ces ouvrages. Dans le cas du déraillement à Montmagny, on a eu affaire à des travaux majeurs susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur la rivière, surtout à l'approche du dégel printanier.

Les riverains de Montmagny ont peut-être été sauvés des inondations (ça reste à confirmer) un peu en raison de la période de l'année où l'accident s'est produit. D'abord, c'est un mois de l'année où le débit de la rivière du Sud est réduit. Cette situation a contribué à amoindrir les impacts du pont temporaire aménagé par le CN. Ensuite, la compagnie n'avait pas d'autres choix que celui de réparer rapidement le pont et de déblayer la rivière pour ne pas courir le risque de voir à nouveau sa ligne ferroviaire coupée par un embâcle ou une inondation. Ayant répondu à cette commande de façon remarquable, les employés du CN ont même complété les travaux de remise en service du pont avant l'échéancier prévu.

Plusieurs précautions ont été prises par le CN pour encadrer les travaux de remise en état du pont, dont un suivi environnemental mené avec l'aide du ministère de l'Environnement du Québec et d'une firme spécialisée. Malgré cela, ces travaux ont quand même pu entraîner plusieurs effets sur la rivière du Sud, dont l'ampleur dépendra suivant la qualité de la remise en état des lieux. Parmi les conséquences appréhendées, on peut noter l'ensablement accru de la rivière et du bassin de Montmagny situé à l'embouchure. À moyen terme, cela peut également accroître les risques d'inondation à Montmagny. Que serait-il arrivé si le rythme de la fonte des neiges avait été plus rapide cette année ?

Le CN aurait-il pu agir autrement ? Aurait-on pu détourner le trafic ferroviaire sur une autre ligne en attendant de réparer le pont; évitant ainsi de remblayer la rivière du Sud ? Le fait est que plusieurs des anciennes lignes de chemin de fer, qui permettaient au CN d'assurer un service continu en cas de problèmes sur une autre ligne, sont maintenant abandonnées ou

démantelées. Pensons notamment au tronçon Monk sur lequel on aménage aujourd'hui un parc linéaire.

Il est à souhaiter qu'à l'avenir, les entreprises travaillent avec un plus grand souci des conséquences de ses interventions sur l'environnement, même en situation d'urgence. À notre avis, le remblaiement d'une rivière comme la rivière du Sud n'est pas une pratique acceptable. Il est préférable de prévoir d'autres alternatives pour solutionner un problème comme celui qu'a connu le CN à Montmagny.

- 30 -

Sources :

Simon Arbour, Mouvement des amis de la rivière du Sud (MARS), tél. (418) 832-2722

Julie Boudreau, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
(418) 832-2722